

ACTION URGENTE

UNE MILITANTE CONDAMNÉE À UNE NOUVELLE PEINE DE PRISON
Zainab Al Khawaja a été condamnée le 9 décembre à un an et quatre mois
d'emprisonnement pour « outrage à une policière » et « destruction de biens appartenant
à l'État ». Elle avait déjà été condamnée à trois ans de prison.

Zainab Al Khawaja a été condamnée le 9 décembre à un an et quatre mois de prison par un tribunal de première instance de la capitale, Manama. Le tribunal l'a condamnée à un an de prison pour « outrage à une policière » et a confirmé deux condamnations à deux mois de prison pour « destruction de biens appartenant à l'État ». Zainab Al Khawaja a le droit de faire appel devant une Cour d'appel, mais risque d'être de nouveau arrêtée.

Elle a précédemment refusé de comparaître devant le tribunal et a été condamnée en son absence par un tribunal de première instance, le 27 janvier 2014, à quatre mois de prison pour avoir déchiré des photos du roi appartenant au ministère de l'Intérieur, les 4 et 6 mai 2012. Elle a été inculpée d'« outrage à une policière », pour avoir pris oralement la défense d'une autre prisonnière qui était insultée et humiliée par une gardienne le 22 juin 2013, au centre de détention pour femmes de Madinat Issa, au sud de Manama, où les deux femmes étaient détenues. Son procès s'est ouvert le 5 février.

Le 10 décembre, Zainab Al Khawaja a été informée qu'elle serait jugée dans le cadre d'un autre procès pour une nouvelle affaire en lien avec un incident qui s'est déroulé le 28 août à la prison de Jaw, alors qu'elle tentait de rendre visite à son père, Abdulhadi Al Khawaja, qui observait une grève de la faim.

Le 8 décembre, Zainab Al Khawaja a fait appel de sa condamnation à trois ans de prison prononcée le 4 décembre et a versé une caution de 100 dinars bahreïnites (environ 210 euros) permettant de suspendre l'application de la sentence jusqu'à ce que la Cour d'appel examine son affaire. La première audience de son procès en appel est fixée au 15 juin 2015.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités à annuler les condamnations de Zainab al Khawaja et à abandonner toutes les charges encore retenues contre elle, sans quoi il s'agirait d'une prisonnière d'opinion, détenue uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression ;
- engagez-les à abroger toutes les dispositions juridiques érigeant en infraction le droit à la liberté d'expression, et à respecter et protéger ce droit.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 22 JANVIER 2015 À :

Roi de Bahreïn

Shaikh Hamad bin 'Issa Al Khalifa

Office of His Majesty the King

P.O. Box 555

Rifa'a Palace, al-Manama,

Bahreïn

Fax : +973 1766 4587

Formule d'appel : *Your Majesty, / Sire,*
(Votre Majesté, dans le corps du texte)

Ministre de l'Intérieur

Shaikh Rashid bin 'Abdullah Al Khalifa

Ministry of Interior

P.O. Box 13, al-Manama, Bahreïn

Fax : +973 1723 2661

Twitter : @moi_Bahrain

Formule d'appel : *Your Excellency, /*

Monsieur le Ministre,

Copies à :

Ministre de la Justice et des Affaires
Islamiques

Shaikh Khalid bin Ali bin Abdullah Al Khalifa

Ministry of Justice and Islamic Affairs

P. O. Box 450, al-Manama, Bahreïn

Fax : +973 1753 1284

Twitter : @Khaled_Bin_Ali

Formule d'appel : *Your Excellency, /*

Monsieur le Ministre,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de Bahreïn dans votre pays (adresse/s à compléter) :
 nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule d'appel.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 306/14. Pour en savoir plus : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE11/048/2014/fr>.

AMNESTY
INTERNATIONAL



ACTION URGENTE

UNE MILITANTE CONDAMNÉE À UNE NOUVELLE PEINE DE PRISON

COMPLÉMENT D'INFORMATION

En février 2014, les autorités ont modifié une disposition du Code pénal et alourdi les sanctions applicables en cas d'« outrage au roi ». Cette infraction est désormais passible d'une peine de sept ans d'emprisonnement et d'une amende de 10 000 dinars bahreïnites (environ 21 650 euros). La peine peut être encore plus sévère si l'infraction a été commise en présence du roi. Auparavant, l'article 214 du Code pénal bahreïnite dispose seulement que « tout outrage à l'émir du pays [le roi], au drapeau ou à l'emblème national est passible d'une peine d'emprisonnement ».

Depuis décembre 2011, Zainab Al Khawaja a été arrêtée et relâchée à plusieurs reprises. Elle a été arrêtée le 27 février 2013 et a passé près d'un an en prison afin de purger plusieurs courtes peines pour différentes charges, notamment la « destruction de biens appartenant à l'État », l'« outrage à une policière », le « rassemblement illégal », l'« émeute » et l'« incitation à la haine envers le régime ». Elle a été arrêtée pour la dernière fois le 14 octobre parce qu'elle avait déchiré une photo du roi alors qu'elle comparaisait devant un tribunal pour deux affaires différentes. Selon des témoins, elle aurait déclaré pendant l'audience : « Je suis la fille d'un homme fier et libre. Ma mère m'a mise au monde libre, et je donnerai naissance à un petit garçon libre, même si c'est en prison. C'est mon droit et ma responsabilité en tant que personne libre de protester contre l'oppression et les oppresseurs. » Elle a sorti la photo du roi de Bahreïn de son sac à main, l'a déchirée et l'a tendue au juge, qui a ordonné son arrestation. Elle a été remise en liberté sur ordonnance d'un tribunal, le 19 novembre

Nom : Zainab Al Khawaja
Femme

Action complémentaire sur l'AU 306/14, MDE11/049/2014, 11 décembre 2014